

## Conseil communal du 23 mars 2009 – Principales décisions

- Budget communal

Le conseil communal a arrêté le budget communal de l'année 2009.

Le service ordinaire se clôture par un boni de 17.238,29 € à l'exercice propre, correspondant à la différence entre 13.638.768,95 € de recettes et 13.621.530,66 € de dépenses et un boni de 48.919,66 € à l'exercice général, correspondant à la différence entre 13.764.101,52 € de recettes et 13.715.181,86 € de dépenses.

Le service extraordinaire se clôture par un mali de 589.121,12 € à l'exercice propre, correspondant à la différence entre 6.364.510,76 € de recettes et 6.953.631,88 € de dépenses et un boni de 1.334.815,63 € aux exercices antérieurs. Un prélèvement de 375.000 € étant opéré en faveur de fonds de réserve, l'exercice général se clôture par un résultat positif de 370.694,51 €

*(Pour plus de détails : voir la note de politique générale, ci-après)*

- Budget du Centre public d'action sociale

Le conseil communal a approuvé le budget du Centre public d'action sociale pour l'année 2009, qui prévoit une dotation communale de 1.402.394,57 €

- Dotation à la régie communale autonome « Centre sportif local de Soumagne »

Le conseil communal a décidé d'allouer à la régie communale autonome « Centre sportif local de Soumagne » une dotation de 121.629,84 € pour l'année 2009.

- Dotation à l'ASBL « Centre culturel de Soumagne »

Le conseil communal a décidé d'allouer à l'ASBL « Centre culturel de Soumagne » une dotation de 198.314,82 € pour l'année 2009.

- Dotation à la Zone de police « Beyne-heusay – Fléron – Soumagne »

Le conseil communal a décidé d'allouer à la Zone de police « Beyne-heusay – Fléron – Soumagne » une dotation de 1.327.821,00 € pour l'année 2009.

- Budgets des fabriques d'église

Le conseil communal a émis un avis favorable sur les budgets de l'année 2009 des sept fabriques d'église de l'entité. La dotation communale globale destinée à assurer l'équilibre de ces budgets s'élève à 25.353,20 €

- Entretien de stations d'épuration communales

Le conseil communal a ratifié deux décisions du collège communal décidant, vu l'urgence, de désigner une firme spécialisée en vue de procéder à divers travaux de réparation et d'entretien

des stations d'épuration sises sises rue Sonkeu à Melen, Thier Hamal à Tignée et rue du Curé à Cerexhe et de souscrire avec ladite firme un contrat omnium en vue de l'entretien de ces stations durant l'année 2009.

- Informatique

Le conseil communal a décidé de lancer un marché public en vue de l'acquisition de nouveaux logiciels de gestion pour les services des taxes et de la population.

- Points supplémentaires examinés à la demande de conseillers communaux

A la demande de M. Albert RODEYNS (M.R.) :

- Projet de complexe résidentiel de la S.A. QUANDIS – Interpellation

A la demande de Mme Ginette NIWA-RADWINSKI (P.S.):

- Motion de soutien aux agriculteurs producteurs laitiers – Vote
- Engagement de dépenses strictement indispensables à la bonne marche des services communaux - Application des dispositions prévues à l'article 14 du RGCC - Délibération du Collège communal du 16 mars 2009 - Ratification – Vote